

# CERTIFICAT DE MONTAGE D'UNE CARROSSERIE

destiné à être joint au dossier de réception à titre isolé du véhicule.

(à fournir en 3 exemplaires)

**CAMIVA**  
S.A. au Capital de 12.263.400 F  
73231 ST-ALBAN-LEYSSE CEDEX  
04 79 75 66 86  
Fax 04 79 70 54 40  
Télex 320 934

Je, soussigné .....  
demeurant à : ..... Tél. : .....  
déclare avoir monté sur le véhicule désigné ci-après et appartenant à : (nom et adresse) : Duicatum Départementale  
des Services d'incendie et de secours  
13 Boulevard Saint Michel BP 35 72190 Coulaines  
la carrosserie suivante : INCEMDIE

Le véhicule doit être présenté à une réception à titre isolé du service des Mines avant immatriculation compte tenu que :

- (1) le châssis a subi les transformations suivantes par rapport au type décrit dans la notice du constructeur. Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur.
- (1) le porte à faux arrière du véhicule carrossé toutes saillies comprises ne satisfait pas à la limite minimale-maximale (1) fixée par le constructeur. Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur.
- (1) les poids en charge sur les essieux (ou le pivot) ne respectent pas les charges au sol minima-maxima (1) prévues par le constructeur. Le nouveau poids total autorisé en charge sera déterminé par le service des Mines
- (1) la largeur du véhicule excède celle fixée par le constructeur. Ci-joint l'accord écrit du service technique du constructeur.

**CARACTERISTIQUES DU VEHICULE :**

Marque : RENAULT U.I.  
Type : 40 ACES  
N° d'identification : VF640ACES 0005103  
Nombre de places assises : 6  
(conducteur compris)  
Empattement : F ou F' : 3,00 m

**DIMENSIONS DU VEHICULE CARROSSE (hors tout)**  
Longueur L = 6,20 m  
Largeur l = 2,35 m  
Surface L x l = 14,57 m<sup>2</sup>

**CARACTERISTIQUES DE LA CARROSSERIE**  
Longueur utile du chargement : T = 3,28 m  
Porte à faux arrière du véhicule : X = 1,98 m  
Longueur des ferrures et charnières : c = 1 m  
Porte à faux arrière utile :  $X_u = \frac{T}{2} - Y =$  -1,98 m  
Distance du Centre de Gravité du chargement à l'axe de l'essieu arrière, ou à l'axe du tandem ou à l'axe de l'essieu central pour un véhicule à 3 essieux équidistants :  
Y = 0,19 m  
Distance du Centre de Gravité du chargement à l'axe de l'essieu avant ou du pivot :  
(F ou F') - Y = 2,81 m

— Poids total autorisé en charge : PTAC = 9500 kg  
— Poids à vide du véhicule carrossé = 5380 kg  
PV = PC + M + Ca = ..... kg  
PC : poids du châssis cabine en ordre de marche comprenant : réservoirs pleins, outillage de bord sans conducteur ni passagers, sans porte-roues ni roues de secours, avec accumulateurs.  
M : Poids du ou des porte-roues de secours garnis.  
Ca : poids de la carrosserie vide et de ses équipements.  
— Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) avant du véhicule carrossé (4) (ou sous pivot semi-remorque)  
PV.AV = 2770 kg  
— Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) arrière du véhicule carrossé (4) PV.AR = 2610 kg  
— Poids du conducteur et des passagers :  
p : 75 kg x nombre de passagers (conducteur compris)  
p = X 6 450 kg  
— Poids du conducteur et des passagers sur l'(ou les) essieu(x) avant (3)  
p.AV = p (cas de cabine avancée) (1) = 330 kg  
 $p.AV = \frac{2p}{3}$  (cas de cabine normale) (1) = 1 kg  
— Poids du conducteur et des passagers sur l'(ou les) essieu(x) arrière (3)  
p.AR = 0 kg (cas de cabine avancée) (1) = 120 kg  
 $p.AR = \frac{p}{3}$  (cas de cabine normale) (1) = 1 kg  
— Chargement : Ch = 3670 kg  
(Ch = PTAC - PV - p).

(1) Barrer la mention inutile.  
(2) Voir notice descriptive.  
(3) Dans le cas de cabine "hors série", p. AV et p. AR seront calculés en fonction de la position du conducteur et des passagers par rapport à l'essieu considéré.  
(4) Joindre les tickets de pesée correspondants.